

ENTRETIEN

politique.union@sonapresse.com

"E-learning" dans le Supérieur: "Nous avons besoin d'à peu près trois mois pour installer cette solution numérique"

DEPUIS mars dernier, début de la crise sanitaire marquée par le nouveau coronavirus (Covid-19) au Gabon, les cours dans l'Enseignement supérieur sont suspendus. À l'heure où l'on parle de reprise progressive d'activités dans plusieurs secteurs, ce département ministériel envisage la mise en place d'un programme d'enseignement à distance pouvant pallier le problème de la surpopulation étudiante. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert de technologies, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, livre dans cet entretien, les grandes lignes de cette stratégie pédagogique numérique.

Propos recueillis par Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

- L'UNION. M. le ministre, le recteur de l'Université Omar-Bongo (UOB) annonçait, lors d'un conseil rectoral extraordinaire, la reprise des activités académiques via le numérique. Pouvez-vous nous en dire plus ?

- Jean de Dieu Moukagni Iwangou : *L'Université Omar Bongo compte 9 000 places et 35 mille inscrits. Vous comprenez que cet établissement est totalement marqué du sceau de la surpopulation, et l'alternative nous invite à explorer d'autres voies. Ces voies inclinent vers le numérique, l'enseignement à distance, le e-learning. Dans cet esprit, il faut au préalable installer l'environnement numérique un peu comme pour les maisons. On met en place le soubassement qui permettra de poser la maison. L'infrastructure numérique va être installée dans chaque établissement, de sorte que de ces établissements, on puisse émettre des cours qui soient accessibles en présentiel pour ceux qui font le déplacement dans les amphithéâtres, mais également à distance pour ceux qui restent chez eux et qui, bien sûr, ont accès à internet.*

- Cette alternative exige de gros moyens en compétences et une logistique de pointe. Avez-vous pensé à former les différentes parties qui interviendront ?
- Nous avons un protocole de reprise des activités. C'est une proposition qui est sou-

mise à la validation du gouvernement. Quand le gouvernement aura validé ce protocole de reprise des activités, naturellement il mettra les moyens pour que les infrastructures s'installent pour qu'ensuite, sur ces infrastructures, on implémente la solution numérique, on procède à la formation des formateurs, parce que nous entrerons dans un nouvel univers, de sorte qu'à l'échéance du 14 septembre au plus tôt, ou du 1er janvier 2021 au plus tard, l'enseignement à distance soit une réalité.

- Une telle organisation nécessite également des moyens financiers. Quel est le coût de cette implémentation numérique ? Et avez-vous pensé à la fourniture internet qui demeure une véritable problématique dans cette institution ?

- La mise en place de cette solution et son implémentation coûteraient autour du milliard. Nous pensons que nous avons besoin d'à peu près trois mois, à compter de maintenant, pour installer cette solution numérique. Et selon les spécialistes, trois mois suffisent pour y parvenir, de sorte que dans le lancement, nous pourrions éprouver les difficultés qu'il faudra également résoudre dans les trois mois qui suivront. Ce, pour qu'à l'échéance du 1er janvier 2021, le e-learning soit un outil éprouvé et vérifié. S'agissant de la question de l'accès à l'internet, des démarches ont été naturellement entreprises auprès du partenaire technique et, aujourd'hui, c'est un acquis. Nous avons un partenaire qui nous garantit l'accès libre des étudiants à ces formations-là.

- Cette option de formation à distance est-elle propre à l'UOB ? Qu'en est-il des autres établissements d'enseignement supérieur ?

- Il y a à peu près six mois, j'ai été à Masuku, inaugurer, dans le cadre d'un partenariat avec Huawei, la mise en réseau de l'USTM (Université des sciences et techniques de Masuku, ndlr). Aujourd'hui, la ville de Franceville est couverte par la 4G. Il n'y aura donc aucune difficulté à ce niveau, à la fois pour assurer la connectivité où cela s'impose, mais également à garantir l'accès libre et gracieux aux enseignements.

- Il y a quelques jours, vous receviez les enseignants des établissements privés qui exposaient leurs difficultés pendant cette période de crise...

- Vous faites bien d'évoquer cette rencontre, parce que vous me donnez l'occasion de revenir à la base du processus. Le principe participatif marque notre approche de la gouvernance. Lorsque le débat de la réouverture s'est posé, j'ai convoqué les recteurs des universités publiques, les directeurs généraux des établissements d'enseignement supérieur publics, les syndicats des enseignants, et mutuelles. Autrement dit, toutes les composantes de l'université. Avec ces différents partenaires, nous avons réfléchi au protocole de reprise. Si c'est une solution, elle est collective. Mais l'enseignement supérieur est libéralisé. Autrement dit, les initiatives privées sont admises. Avec ces établissements-là, nous avons initié la réflexion sur le plan d'urgence sanitaire. Et à ce jour, chacun s'est prononcé sur le plan de reprise, qui m'a donné l'occasion de relever avec honneur que le e-learning était déjà en pratique dans plusieurs établissements supérieurs privés. À ce jour donc, j'ai le



Photo: DR

Jean De Dieu Moukagni Iwangou : «Nous entrerons dans ce nouvel univers à l'échéance du 14 septembre au plus tôt, ou au 1er janvier».

protocole de reprise des enseignements, et le plan de vigilance sanitaire. Ce sont les deux leviers nécessaires dont a besoin le gouvernement pour se prononcer officiellement et les valider. À partir de là, en principe, le reste devrait pouvoir suivre.

- Le programme de reprise de l'UOB a récemment été présenté par le secrétaire général de cette institution. Comment devrait s'organiser la reprise des cours dans le contexte actuel ?

- Nous avons procédé, au départ, à un état des lieux pour savoir quel était le niveau d'exécution des programmes pédagogiques au 14 mars. De sorte à redémarrer, en sachant par quel bout on prend la chose. Ce tableau de bord, qui a été présenté, nous signale, à cet effet, que plusieurs établissements avaient bouclé le premier semestre, organisé des examens mais ne les avaient pas corrigés. Donc, nous allons démarrer avec des activités qui mobilisent le moins possible de personnes, pour permettre effectivement que dans les campus, l'installation de l'infrastructure numérique se mette en place. Lorsque nous irons au 14 septembre, les établissements qui avaient bouclé le premier semestre seront prêts à démarrer le second, et nous aurons l'espoir de le boucler à l'échéance de fin janvier. En principe, en janvier 2021, nous lançons l'année académique prochaine.

- Quelle solution pour ceux qui, comme la Faculté de droit et des sciences économiques, n'avaient pas encore démarré l'année ?

- Nous attendons de voir l'évolution structurelle pour réfléchir à un plan Marshall. Il faut absolument que le premier semestre démarre. Dans le plan de reprise, il a été prévu un système de rattrapage, de sorte que dans le cadre de la rentrée 2021-2022, tout le monde prenne le train à la gare.

- Qu'avez-vous prévu pour sécuriser enseignants et étudiants qui devront fréquenter le campus en cette période épidémique, qui exige l'application des gestes barrières ?

- C'est une question qui nous préoccupe. Quand le plan d'urgence sanitaire va être validé, il déclinera de façon précise la circulation dans les campus. Nous assurerons l'entrée des visiteurs par des corridors qui seront aménagés. De sorte qu'en l'empruntant, il puisse être vérifié qu'ils portent leurs bavettes et que leur température soit vérifiée.

Le clin d'œil de **Lybek**

